

« Ne laissez pas le maire vendre votre commune »

C'est la supplique de l'association Place Publique adressée aux Cogolinois à la veille du conseil municipal historique qui va sceller le sort de plusieurs pans du patrimoine communal

L'effervescence est très vive en ville depuis l'officialisation de l'ordre du jour du prochain conseil municipal, fixé pour ce jeudi 15 décembre, qui confirme le coup d'accélérateur donné par le maire à ses projets immobiliers, avec en tête de pont la promesse de vente de 10 des 13 hectares des terrains du Yotel à la Cogedim Provence qui va y construire 60 000 m² de plancher (lire notre précédente édition).

Une onde de choc à impact inconnu

En brusquant le calendrier et en zappant la phase de concertation, Marc-Etienne Lansade a provoqué une onde de choc dont il est encore difficile de mesurer les conséquences possibles.

L'association Place Publique, qui depuis le début du mandat, traque chaque faux-pas de M. Lansade, appelle carrément à la mobilisation des Cogolinois. Mais la marge de manœuvre est plus qu'infime : le conseil est fixé à demain, les délibérations sont prêtes, la majorité est certes ultra fragilisée mais encore existante. Une fois signée, la promesse de vente engagera la ville.

En fait seule une défection



A gauche en vert sur la photo : les terrains du Yotel que la ville entend céder demain à la Cogedim. (H. Lillini)

de conseillers municipaux de la majorité au moment du vote demain soir pourrait désormais faire capoter la promesse de vente, mais le taux de probabilité est a priori faible.

Après 10 démissions en 30 mois, soit une tous les 3 mois en moyenne, le maire a mis en effet beaucoup d'énergie cette semaine à resserrer les boudins de sa majorité.

La première de Gaëtan Muller ?

Absents lors de la dernière séance qui aurait dû être leur toute première - ce qui a beaucoup surpris -, les deux nouveaux élus au conseil, Manuel Requin et Gaëtan Muller, pourraient ainsi faire leur première apparition demain.

C'est quasiment certain pour Manuel Requin qui ha-

bite la ville et sera concerné par la première délibération à l'ordre du jour puisqu'il s'agira de voter son intégration à deux commissions municipales, celle de la culture et celle des sports.

Pour Gaëtan Muller, beaux-fils de l'adjointe Laëtitia Picot, le suspense demeure entier. Le maire a annoncé la semaine dernière au journal Libération qu'il réside en Belgique mais qu'il siège-

rait bientôt. Peut-être a-t-il envisagé de venir à Cogolin pour les fêtes de fin d'année ? Ce serait une belle occasion pour les Cogolinois de découvrir leur nouvel élu.

En attendant, sans avoir encore siégé il a d'ores et déjà été intégré, en suppléant, à l'importante commission d'appels d'offres lors du conseil précédent.

Ch.C.

Les enjeux du conseil de jeudi selon Place Publique

Dans un long communiqué l'association Place Publique livre ses commentaires sur les quatre dossiers majeurs à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. En voici l'essentiel :

« ... Pas moins de quatre projets de délibération ont pour objet de céder des biens de la commune à des promoteurs privés pour y développer des projets immobiliers... Cette accélération de la frénésie du professionnel de l'immobilier Marc-Etienne Lansade est particulièrement inquiétante. D'autant qu'aucun des projets envisagés n'a donné lieu à la moindre concertation avec les Cogolinois, ni à la moindre étude sérieuse, ni à la moindre information préalable du conseil municipal.

Le réseau de Levallois-Perret s'empare du terrain de l'ancienne maison de retraite

... N'ayant pas réussi à racheter le bâtiment de l'ancienne maison de retraite, le maire a jeté son dévolu sur le terrain communal voisin pour le céder à un promoteur de Levallois et y construire des résidences pour séniors aisés, sans aucune étude de besoins ni présentation préalable au conseil municipal.

La demeure Sellier confiée à une société qui n'existe pas

Après le jet d'éponge de monsieur Galabert, malgré les démissions de ses conseillers et la pétition contre le projet de transformation du musée Sellier en hôtel privé, le maire persiste et signe en confiant le projet, sans la moindre mise en concurrence, à une société qui n'a pas d'existence juridique et donc n'offre aucune garantie sérieuse pour les finances communales. Il s'était pourtant déjà fait taper sur les doigts par la Chambre Régionale des Comptes lorsqu'il avait confié dans la même opacité le bail du Yotel à la Société Marina Paradize, mais rien

ne semble le retenir dans sa précipitation. Il doit savoir que Place Publique et le millier de signataires de la pétition continueront à se battre jusqu'au bout pour empêcher son projet néfaste et illégal d'aboutir.

Le terrain du Yotel vendu contrairement aux promesses du maire

Le maire s'était engagé à ce que ce magnifique terrain arboré de 13 hectares reste dans le patrimoine communal. Au détour d'une délibération prise à la va-vite, il renie sa promesse en décidant d'en vendre la plus grande partie (10 hectares) pour y construire un vaste programme immobilier. Une fois encore, le projet, présenté en primeur à un salon privé de l'immobilier, n'a donné lieu à aucune information préalable du conseil municipal sur la base d'études techniques et financières sérieuses. Oubliée aussi la concertation avec les Cogolinois puisque la procédure

de ZAC, qui devait faire participer les habitants au projet d'aménagement d'ensemble du quartier, a été abandonnée.

Le maire demande les pleins pouvoirs pour la fin de la concession du port des Marines

Alors que ce dossier aurait dû faire l'objet des études techniques et financières les plus sérieuses, faire le bilan de la gestion passée pour négocier dans les meilleures conditions la fin de la concession et préparer les modalités de sa gestion future, il a été mené à la hussarde par le maire et son conseiller Smadja. Ils ont décidé d'anticiper la fin de la concession de manière autoritaire et improvisée, sans en présenter la moindre approche financière sérieuse au conseil municipal. De sorte que ce dossier important pour les finances de la commune risque de se transformer en sujet de polémique et de contentieux. »